

Délégation départementale d'Eure-et-Loir

Préfecture d'Eure-et-Loir

Département Santé Environnement et Déterminants de Santé



Contrôle sanitaire des EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Affaire suivie par :

DD28 - 02.38.77.33.68

Reçu le

25 SEP. 2024

Mairie de TREON

Destinataire(s)

MONSIEUR LE PRESIDENT - EAUX DE RUFFIN

MONSIEUR LE PRESIDENT - CA AGGLO DU PAYS DE DREUX

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE VILLEMEUX SUR EURE

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE VERNOUILLET

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE TREON

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE STE GEMME MORONVAL

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE SAULNIERES

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE LURAY

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE LE BOULLAY THIERRY

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE GARNAY

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE DREUX

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE CRECY COUVE

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE D'AUNAY-SOUS-CRÉCY

MONSIEUR LE DIRECTEUR - SUEZ EAU FRANCE

MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE MARVILLE MOUTIERS BRULE

MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE GARANCIERES EN DROUAIS

- DD DE L'EURE

La synthèse annuelle 2023 de la qualité de l'eau par commune (infofacture) est disponible au lien suivant : https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/qualite-de-leau-potable-synthese-annuelle-par-commune-info-facture et ci-après les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

COM AGGLO DU PAYS DE DREUX

Prélèvement	00124071	Commune	VERNOUILLET		
Unité de gestion	0365 COM AGGLO DU PAYS DE DREUX	Prélevé le :	lundi 26 août 2024 à 09h24		
Installation	CAP 000362 L'ABIME F2	par:	SAD		
Point de surveillance	P 0000000421 CAPTAGE DE L'ABIME F2	Type visite :	RP		
Localisation exacte	ROBINET REFOULEMENT AVT				

Analyses laboratoire

Résultats

Limites de qualité inférieure supérieure Références de qualité inférieure supérieure

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)

Type del'analyse : PFAS

Code SISE de l'analyse : 00130017

Référence laboratoire : LSE2408-53020

SUBSTANCES PER- ET POLYFLUOROALKYLÉES (PFAS)				
Acide perfluorobutanoïque	0,004	µg/L		
Acide perfluorodecane sulfonique	<0,001	μg/L		
Acide perfluoro-decanoïque	<0,001	μg/L		
Acide perfluorododécane sulfonique (PFDoDS)	<0,001	µg/L		
Acide perfluorododécanoique (PFDoDA)	<0,001	µg/L		
Acide perfluoroheptane sulfonique (PFHpS)	<0,002	μg/L		
Acide perfluoroheptanoïque	0,004	µg/L		
Acide perfluorohexanoïque	0,007	μg/L		
Acide perfluorononane sulfonique (PFNS)	<0,002	μg/L		
Acide perfluoro-nonanoïque	<0,001	μg/L		
Acide perfluoro-octanoïque	0,004	μg/L		
Acide perfluoropentane sulfonique (PFPS)	<0,001	μg/L		
Acide perfluoropentanoïque	0,009	μg/L		
Acide perfluoro tridecane sulfonique (PFTrDS)	<0,005	μg/L		
Acide perfluoro tridecanoique (PFTrDA)	<0,001	μg/L		
Acide perfluoro undecane sulfonique (PFUnDS)	<0,002	μg/L		
Acide perfluoro undecanoïque (PFUnA)	<0,001	μg/L		
Acide sulfonique de perfluorooctane	0,011	μg/L		
Perfluorobutane sulfonate	0,001	μg/L		
Perfluorohexane sulfonate	0,006	μg/L		
Somme de 20 substances perfluoroalkylées (PFAS)	0,046	µg/L	2,00	

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00124071)							
au brute souterraine conforme aux limites de qualité en vigueur pour nesurés.	l'ensemble des paramètres						

Chartres, le 24 septembre 2024

P/le Préfet, P/ le directeur départemental, Le Référent de l'unité Eaux potable et de Loisirs

signé :

Alexis CARRERE